



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Du lundi 15 février au vendredi 19 mars 2021 inclus.

Objet de l'enquête publique

Par arrêté du 14 janvier 2021 M. Christophe BELTZUNG, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach ordonne l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'élaboration du Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Vallée de la Doller et du Soultzbach et a défini les modalités de l'organisation de l'enquête publique ; Par décision du 03/12/2020 N°E20000126/67 Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné les membres de la commission d'enquête comme suit :

- Président : Monsieur Jean-Marie SCHMIDT, attaché territorial retraité ;
- Membres titulaires : Monsieur Jean-Pierre VALLET et Monsieur Patrick ALTHUSSER ;

Durée de l'enquête publique

Cette enquête se déroulera du lundi 15 février 2021 au vendredi 19 mars 2021 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs ;

Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par les commissaires enquêteurs, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS) ainsi que dans les mairies des communes membres (*sur un poste informatique*) : BURNHAUPT-LE-HAUT, BURNHAUPT-LE-BAS, GUEWENHEIM, SENTHEIM, LAUW, SOPPE-LE-BAS, LE HAUT-SOULTZBACH, MASEVAUX-NIEDERBURCK, SICKERT, WEGSCHEID, KICHBERG, OBERBRUCK, RIMBACH-PRES-MASEVAUX, DOLLEREN, SEWEN, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier soumis à enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach à l'adresse suivante : <http://www.cc-vallee-doller.fr/documents-durbanisme/> ;

Présentation des observations

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet ainsi que sur le registre dématérialisé mis en place sur le site internet de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach à l'adresse suivante : <http://www.cc-vallee-doller.fr/> ; Il sera également possible de déposer ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse suivante : plui@cc-vallee-doller.fr ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de la Communauté de Communes (9 Place des Alliés, 68290 Masevaux-Niederbruck) ;

Accueil du public - Les permanences assurées par la commission d'enquête

L'un des membres de la commission d'enquête publique se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations dans le cadre des permanences définies ci-dessous :

Lundi 15/02/21 :

- à la COMMUNAUTE DE COMMUNES de 09H à 11H ;

Mardi 16/02/21 :

- à la mairie de BURNHAUPT-LE-HAUT de 10H à 12H
- à la mairie de SENTHEIM de 15H à 17H ;

Mercredi 17/02/21 :

- à la mairie de LAUW de 10H à 12H ;

Lundi 22/02/21 :

- à la mairie de GUEWENHEIM de 09H à 11H ;
- à la mairie de BURNHAUPT-LE-BAS de 14H à 16H ;

Mardi 23/02/21 :

- à la mairie de MASEVAUX (Masevaux-Niederbruck) de 10H à 12H ;
- à la mairie de RIMBACH-PRES-MASEVAUX de 15H à 17H ;

Lundi 01/03/21 :

- à la mairie de MORTZWILLER (Haut-Soultzbach) de 10H à 12H ;
- à la mairie de NIEDERBRUCK (Masevaux-Niederbruck) de 15H à 17H ;

Mardi 02/03/21 :

- à la mairie de OBERBRUCK de 09H à 11H ;
- à la mairie de WEGSCHEID de 15H à 17H ;

Mercredi 03/03/21 :

- à la COMMUNAUTE DE COMMUNES de 15H à 17H ;

Mardi 09/03/21 :

- à la mairie de DOLLEREN de 09H à 11H ;
- à la mairie de KIRCHBERG de 16H à 18H ;

Jedi 11/03/21 :

- à la mairie de SICKERT de 09H à 11H ;
- à la mairie de SEWEN de 14H à 16H ;

Vendredi 12/03/21 :

- à la mairie de SOPPE-LE-BAS de 10H à 12H ;
- pour SOPPE-LE-HAUT (Haut-Soultzbach) à la mairie de MORTZWILLER de 14H à 16 H ;

Vendredi 19/03/21 :

- à la COMMUNAUTE DE COMMUNES de 09H à 11H ;

Le public devra se soumettre aux mesures barrières mises en œuvre sur les lieux d'accueil du public en général, et de consultation du dossier d'enquête en particulier, afin de faire face à l'épidémie de Covid-19.

Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le président de la commission d'enquête. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, il transmettra au Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, au président du tribunal administratif de Strasbourg et au préfet du Haut-Rhin, le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Rapport et conclusions de la commission d'enquête

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du code de l'environnement, relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach et sur le site internet <http://www.cc-vallee-doller.fr/> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Approbation du PLUi

L'organe délibérant de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUi ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUi en vue de cette approbation.

La communauté de communes est l'autorité responsable et compétente en matière d'élaboration du PLUi. Toutes informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. Christophe BELTZUNG, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.